



2024/062

4.1.6

**ARRETE DU MAIRE**

**OBJET :** portant modification de la composition du Comité Social Territorial Local de la Ville de TARNOS

**Le Maire de TARNOS,**

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi 84-54 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu Décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 17 mai 2022 concernant les questions du maintien du paritarisme, de la voix délibérative pour le collège employeur ainsi que du nombre de représentants du personnel.

Vu l'arrêté du Maire n°2021/147 portant modification de la composition du Comité Technique Local de la Ville de Tarnos

Vu le procès-verbal du 8 décembre 2022 et la proclamation des résultats de l'élection professionnelle des représentants du personnel au Comité Social Territorial Local de la Ville de TARNOS

Vu l'arrêté n°2022/335 portant composition du Comité Social Territorial

Vu l'arrêté n°2023/350 portant modification de la composition du Comité Social Territorial Local de la Ville de Tarnos

Vu la délibération du Conseil Municipal du 23 mars 2024 portant élection de Monsieur MABILLET en qualité de Maire

Conformément au règlement intérieur du Comité Social Territorial de la Ville de TARNOS

**ARRETE :**

**ARTICLE 1 :** La composition du Comité Social Territorial de la Ville de TARNOS s'établit comme suit :

**Représentants de la collectivité**

<b>REPRESENTANTS TITULAIRES</b>	<b>REPRESENTANTS SUPPLEANTS</b>
- Marc MABILLET (Président)	- Christophe GARANS
- Alain PERRET	- Martine PERIMONY-BENASSY
- Christian GONZALES	- Nicolas FLEURENTDIDIER
- Antoine ROBLES	- Alice CASSAING
- Caroline DACHARRY	- Bertrand LATAILLADE



## Représentants du personnel

REPRESENTANTS TITULAIRES	REPRESENTANTS SUPPLEANTS
- Mme Sandrine COLET - M. Samuel DYLBAITYS - M. Mathieu CAILLEBA - M Antoine PEREZ - Mme Catherine GOOSSENS	- Mme BOUJLIT LABERNEDE Siham - M. Rachid TAHA - M. Frédéric NAVARRO - M. Jean-François NEBOUT -

**ARTICLE 2** : Ampliation du présent arrêté sera :

- notifié aux intéressés
- transmis au représentant de l'État

Le Maire :

. certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte .

. informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Notifié aux intéressés, le

Signature

Fait à TARNOS, le 25 mars 2024

Publié sur le site internet de la ville le 25.03.24

Le Maire,

Marc MABILLET

